

# Les Francs-maçons manceaux et la Révolution française (1741-1815) [André Bouton]

Autor(en): **Delhorbe, Cécile-René**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **10 (1960)**

Heft 4

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Grandi, certes, mais non au détriment de l'historisme, tel nous apparaît Voltaire après la lecture du livre de M. Diaz.

Genève

Alain Dufour

ANDRÉ BOUTON, *Les Francs-maçons manceaux et la Révolution française (1741—1815)*. Le Mans, chez l'auteur, 1958. In-8°, 352 p., ill.

Les chercheurs doivent une grande reconnaissance à M. André Bouton, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, pour son zèle persévérant à étudier des documents rares et dispersés, et à rassembler une iconographie remarquable d'emblèmes, de sceaux et de portraits. Documents et images qui dépassent fréquemment les limites du Mans et de la Sarthe, puisque le plus récent en date des historiens de la franc-maçonnerie s'est intéressé aussi à tous les seigneurs grands et petits qui avaient alors quelque terre dans le Maine, comme les Choiseul, les Tessé, les Clermont-Gallerande, le duc de Luynes; ainsi qu'aux officiers maçons en garnison au Mans pendant les années qui précédèrent immédiatement la Révolution.

D'où pour ses lecteurs, bien des découvertes inattendues. Qui savait que parmi les fondateurs de la première maçonnerie française, en plein siècle de Louis XV, figurent déjà des Choiseul? Ni que son grand maître eût été un grand seigneur jacobite, Lord Derwentwater, qui périt pour Charles-Edouard, le prétendant catholique et légitime au trône d'Angleterre? On remarquera aussi combien les francs-maçons étaient nombreux parmi les nobles «constitutionnels», émigrés de la Révolution en Suisse: du comte de Tessé à Mathieu de Montmorency, le fidèle ami de M<sup>me</sup> de Staël; des Lameth au duc d'Ayen, initié comme tous les Noailles du temps, etc... Il paraît hors de doute que ce fait a joué un rôle dans la tolérance officielle dont ils ont si souvent bénéficié après avoir été chassés officiellement. En Suisse romande les maçons étaient alors nombreux... On regrettera que, dans aucune des pièces d'archives examinées par M. Bouton, ne figure le nom de Jacques Necker. Mais, en attendant quelque révélation ultérieure, on peut déjà dire du moins «Si ce n'est lui c'est donc son frère»: Louis Necker, dit de Germagny, a appartenu à trois Loges, à Paris, Genève et Bâle.

Mais, quelque intéressants que soient les cas individuels que M. Bouton indique en passant, l'essentiel est ailleurs. Il a voulu, nous dit-il, «situer l'évolution maçonnique à l'intérieur de la collectivité sociale, montrer... dans quels milieux se recrutèrent les initiés... quelles furent leurs idées politiques et sociales... la considérer comme un groupement social vivant et luttant». Il a même cherché à élucider ce problème encore irrésolu, si souvent esquivé dans d'autres ouvrages sur la maçonnerie, mais clairement posé dans celui-ci! Pourquoi des réactions si différentes chez les maçons aux événements de la Révolution française? Ou, pour reprendre l'exemple dont

se sert M. Bouton, pourquoi, avant même la prise de la Bastille le f. : marquis de Dreux-Brézé est-il déjà en opposition avec le f. : Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau ?

On sait tant de gré à M. Bouton d'avoir posé le problème qu'on hésite à lui faire observer qu'il ne lui a pas donné une réponse aussi claire que la question ; et d'autant plus qu'on peut trouver dans son ouvrage tous les éléments de cette réponse.

Ainsi deux circonstances rendent les relations de la maçonnerie et de l'Eglise en France, en 1789, très différentes de ce qu'elles sont chez les prétendues «sœurs latines» : la présence de ces mécontents qu'étaient les jansénistes et les anciens protestants convertis de nom. Ils seront tout naturellement bien disposés envers les Loges. Et l'opposition larvée du gallicanisme à l'autorité de «Rome». Les bulles qui avaient excommunié les maçons pour «crime d'interconfessionnalité», c'est-à-dire à peu près d'œcuménisme, non transmises par le Roi, non enregistrées par le Parlement, n'avaient pas en France force de loi. Aussi nombreux furent les ecclésiastiques catholiques qui entrèrent dans les Loges avec le désir de contribuer à la réunion des Eglises et, a dit l'ancien f. : Joseph de Maistre (qui n'était pourtant pas Français !) à «l'avancement du christianisme». Certes, au chapitre des mœurs, le règlement ne comportait rien qui pût choquer leur conscience : «Nul ne fera aucune dispute de religion dans la L. :. Un M. : ne doit tremper dans rien qui puisse nuire à l'Etat, ni à Sa Majesté... Il doit être aussi exact dans le monde que dans la L. : pour ce qui regarde Dieu, la Religion, le Roy...», quoiqu'un article eût pu les inquiéter : «Autrefois les M. : étaient obligés de professer la religion de leur patrie : actuellement on observe avec soin de suivre la religion ordinaire : être bon, sincère, modeste, homme d'honneur, baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.»

Cependant ils purent se sentir à la fois bons catholiques et bons maçons<sup>1</sup> tant que le pape n'eût pas interdit le serment constitutionnel que seuls huit des vingt-sept ecclésiastiques maçons du Maine prêtèrent, dont deux avec restrictions. C'est donc du pape que vint l'une des causes de scission entre les frères. Les autres sont tout aussi claires. Chaque fois qu'un événement politique divisait les Français, il divisait aussi les maçons. Dans les listes de M. Bouton figurent des émigrés (surtout de 1792, La Fayette en tête, mais d'autres bien plus tôt), des suspects libérés à Thermidor, des chouans ; et, de l'autre côté de la barricade, des révolutionnaires d'après 1792, souvent modérés, quoique la maçonnerie mancelle compte trois conventionnels régicides. Enfin, les plus haut placés sur l'échelle sociale, le duc de Luynes, le duc de Choiseul-Praslin, le comte de Montesquiou-Fezensac, le fils du «général» dont parle le dernier ouvrage de M<sup>me</sup> Berthoud (il serait bien étonnant que celui-ci n'ait pas été initié aussi !), etc..., ralliés à Napoléon

---

<sup>1</sup> Les premiers «dons gratuits» ne furent-ils pas transmis au Grand O. : par les soins du Receveur général du clergé de France ?

qui protégeait les frères, redevinrent sous le Premier Empire ce qu'ils avaient été à la fin de l'ancien régime : grands seigneurs et maçons.

Pour régner, disait le f. : Mirabeau, il faudrait que la maçonnerie empruntât leurs procédés à ses ennemis les Jésuites. Elle ne put le faire. Ce ne fut qu'après la Restauration, nous dit M. Bouton, que, «devenue exclusivement laïque, elle finit par avoir une doctrine politique et une unité d'action». L'éclat de la franc-maçonnerie française entre la guerre d'indépendance des Etats-Unis et la Révolution va de pair avec sa fragilité. Le plus souvent prise entre les deux feux de la Terreur et de la Réaction, elle n'a pu, ni su, résister ni à l'une ni à l'autre. Et si M. Bouton peut montrer avec satisfaction des cas de protection réciproque entre maçons d'opinions différentes (le général vendéen d'Autichamp était un f. :., qui l'eût cru?), il y en eut d'autres où l'ancienne fraternité fut abolie.

Pourquoi, fermant ce livre, si riche de faits suggestifs, faut-il avoir à exprimer un regret? Certes M. Bouton a fort bien fait de consulter tous les mémoires du temps, mais on voudrait qu'il en eût plus souvent tu les allégations trop souvent téméraires. Il avait assez de choses prouvées à dire pour ne pas s'encombrer des autres.

*Lausanne*

*Cécile-René Delhorbe*

MAX SILBERSCHMIDT, *Amerikas industrielle Entwicklung. Von der Zeit der Pioniere zur Ära von Big Business*. Francke-Verlag. Bern 1958, 1 vol., 240 p.

Chacun se souvient du beau livre dans lequel Max Silberschmidt avait rappelé les étapes de l'ascension des Etats-Unis vers la puissance mondiale. Aujourd'hui c'est sur la structure de la société américaine que l'historien zurichois concentre son attention. Car dans cet ouvrage bref mais dense consacré à l'évolution industrielle des Etats-Unis, ce sont en fait les modifications de sa structure sociale qui occupent la première place. Cette constatation n'a rien qui puisse surprendre. Et pourtant Max Silberschmidt insiste avec raison sur un des traits caractéristiques de l'histoire de la nation américaine. Alors que l'Europe moderne et contemporaine porte la marque des influences qui se sont exercées sur elle depuis le moyen-âge et des étapes successives qu'elle a parcourues, l'Amérique, elle, se forme au moment même où la révolution industrielle rompt les structures économiques et sociales du monde occidental. C'est pourquoi il remarque : «Vielleicht hat man bisher zu wenig von der Tatsache Kenntnis genommen, daß die Staats- und Volkswirtschaft Amerikas eins ist mit dem Aufbau der amerikanischen Volkswirtschaft im Sinne des American System» (p. 17).

Mais, de même qu'il n'est pas possible de dissocier l'histoire sociale de celle de l'économie, de même ne peut-on ignorer, au moment où l'on considère l'évolution de l'économie, les facteurs d'ordre politique et en parti-